

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 5^e page.

SAUMUR, 10 FÉVRIER

DROIT AU VOL

La République de 1848 s'était faite au cri de : Droit au travail ; celle de 1870, après vingt-deux ans d'existence, s'écrie aujourd'hui : Droit au vol !

Le travailleur économise, épargne, entasse sou sur sou, lutte avec énergie contre la misère.

Ministres, députés, sénateurs volent le fruit de ses modestes épargnes : ils les mettent dans leurs poches, se livrent avec son argent aux joyeux ébats de leurs passions séviles, et quand un honnête homme se lève et leur dit : « Vous êtes des voleurs ! » — Droit au vol, s'écrient-ils, oui, nous avons volé, mais c'était pour sauver la République !

On les poursuit pourtant sous la pression de l'opinion publique. Un juge d'instruction, intègre celui-là, les renvoie devant la Cour d'assises ; mais la Chambre des mises en accusation doit se prononcer tout d'abord. Treize conseillers y siègent en robe rouge, et ces treize conseillers déclarent qu'on a eu tort d'inquiéter un moment ces voleurs. « Droit au vol ! » répètent-ils en chœur.

Rouvier le ministre voleur, Albert Grévy, Léon Renault, sénateurs concussionnaires, sont proclamés innocents avant d'avoir été jugés.

La justice s'est faite la complice des voleurs, tel est le langage des victimes.

Droit au vol ! tel est le mot du jour, en attendant que les volés se fassent eux-mêmes rendre justice. M.

UN CHEMIN DE FER TONKINOIS

C'est surtout dans les colonies que dansent les écus de la France.

M. Chiché a raconté, à la Chambre, l'histoire fantastique de ce chemin de fer conclu entre M. de Lanessan et le gouvernement d'Annam.

Il y a un nommé Soupe, qui nous paraît avoir fait son beurre. Peut-être a-t-il eu des pourboires à distribuer aux intermédiaires. Ce qu'il y a de certain, c'est que les intérêts de l'Etat ont été lésés d'une façon scandaleuse.

N'ayant pas d'argent, Soupe s'est tout fait avancer par le gouvernement et, à mesure que l'argent lui passait par les mains, il se bornait à prélever des bénéfices considérables. On fit mieux. On majora des marchés pour lui assurer un plus gros intérêt. Soupe a tout le temps touché sans jamais rien risquer.

Ainsi, il est convenu que M. Soupe paiera pour l'Etat une somme de 4,500,000 francs, mais on lui donne le droit de faire inscrire ses créances au compte du protectorat et on lui délivre des certificats d'inscription, véritables bons du Trésor, qui lui allouent, en outre, un intérêt de 5 0/0.

PANAMA

ARRÊT DE LA COUR

Hier, la Cour est entrée en séance à 3 heures 10.

Après la lecture de l'arrêt qui a duré 45 minutes, elle retient tous les faits de la prévention et condamne :

Ferdinand de Lesseps, à 5 ans de prison et 3,000 fr. d'amende ;

Ch. de Lesseps, à 5 ans de prison et 3,000 fr. d'amende ;

Marius Fontane, à 2 ans de prison et 3,000 fr. d'amende ;

Collu, à 2 ans de prison et 3,000 fr. d'amende ;

Eiffel, à 2 ans de prison et 20,000 fr. d'amende.

Il serait difficile de peindre l'émotion et la stupéfaction produites par le dispositif de l'arrêt.

Un long murmure s'est élevé, se prolongeant jusque dans les couloirs du palais.

L'émotion n'a pas été moins profonde au Palais-Bourbon, où l'on s'étonne que la Cour n'ait pas appliqué la loi Béranger au vieillard de quatre-vingt-trois ans qui est le fondateur du canal de Suez.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 février

Le président annonce que M. Godelle demande à interpellier sur les mesures du gouvernement à l'occasion de la cessation de travail des ouvriers vanniers, à Vervins.

La Chambre fixe la discussion de cette interpellation à jeudi prochain.

On reprend la discussion du budget des postes et télégraphes.

M. Le Hérisse fait adopter une augmentation de 600,000 francs, destinée à accorder aux facteurs ruraux un jour de congé.

SÉNAT

Hier a eu lieu la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver la convention intervenue entre le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le ministre des travaux publics, en vue de la reconstruction à forfait du théâtre de l'Opéra-Comique. M. Bardoux a parlé en faveur du projet.

INFORMATIONS

LES ACCUSÉS DU PROCÈS DE CORRUPTION

L'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation ont été signifiés aux accusés du procès de corruption renvoyés devant la Cour d'assises.

M. le président des assises Pilet-Desjardins a procédé à l'interrogatoire sommaire des accusés, prescrit par le Code d'instruction pénale.

Le délai de cinq jours, pour se pourvoir en cassation, a donc commencé à courir pour les accusés.

LE PLAN DES TROIS C.

Si le ministère Ribot tombe, c'est M. Cavaignac qui paraît désigné pour prendre le pouvoir.

On prétend d'ailleurs que l'intervention inattendue de M. Cavaignac dans le débat d'avant-hier est le résultat d'un plan concerté entre M. Carnot, M. Casimir-Perier et lui.

Le plan des trois C.

M. Cavaignac prenant la présidence du conseil avec M. Carnot, président de la République, et M. Casimir-Perier, président de la Chambre (trois petits-fils à grand-papa), serait chargé de nettoyer les écuries d'Augias, autrement dit de nous donner avant les élections une République propre.

LE CAS DE M. ROUVIER

On assure que, au cours de la discussion sur la proposition Richard, une motion de félicitation sera présentée contre M. Rouvier.

LE DUEL GOUSSOT-DENOIX

A la suite de violentes interruptions de M. DENOIX, député de la Dordogne, M. GOUSSOT lui a envoyé ses témoins. Le duel a eu lieu hier matin près de Paris.

Les deux adversaires se sont battus à l'épée. M. GOUSSOT ayant reçu un coup d'épée dans la région pectorale droite, les témoins ont mis fin au combat.

LA CENSURE

Le gouvernement ne recule devant aucune sottise.

La censure vient de refuser son visa à une pantomime de cirque, sous le prétexte qu'à la fin de la pièce paraissait une voiture cellulaire emportant le compère et la commère de la pièce !

La censure s'est dit, probablement, qu'en apercevant cette voiture cellulaire le public ne manquerait pas de songer au char de l'Etat.

A l'Odéon, une pièce a failli, elle aussi, être mise en interdit. Cette pièce a pour titre : *L'Argent d'autrui*.

La susceptible censure a vu là encore des allusions. L'argent d'autrui, s'est-elle écriée, mais c'est l'argent du Panama distribué en pots-de-vin à la Chambre et au Sénat.

UNE BONNE LEÇON

Dans l'arrondissement de Youziers (Ardennes), l'autorité civile ayant supprimé l'allocation attribuée à certains desservants pour le service des paroisses annexes, l'archevêché de Reims avait interdit aux prêtres spoliés de faire dorénavant aucun service religieux dans lesdites annexes jusqu'à la restitution de la subvention.

Il faut croire que cette mesure rigoureuse, mais juste, a inspiré de salutaires réflexions au pouvoir civil, car toutes les allocations supprimées par le sous-préfet ont été rétablies par l'administration préfectorale. Cette décision a réjoui les conseils municipaux, qui avaient protesté unanimement contre l'iniquité et dont

plusieurs étaient allés jusqu'à menacer de donner leur démission.

Le résultat obtenu dans le diocèse de Reims est un encouragement et peut-être une leçon utile à d'autres contrées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 février 1893.

Malgré l'impression défavorable de la séance d'hier, les tendances fermes du marché s'affirment par le maintien des cours qui reviennent à peu près à leur niveau de la veille. Le 3 0/0 clôture à 98 ; le 4 1/2 106.50.

La Rente Italienne à 91.50 bénéficie de l'abondance des capitaux en quête de placements rémunérateurs.

L'action de la Banque de France cote 3,920. Le bilan accuse une augmentation de 35 millions à l'encaisse or. Le Crédit Foncier est à 963 fr. Le Conseil dans sa dernière réunion a autorisé pour 2,627,415 fr. de prêts nouveaux.

La Banque de Paris se maintient à 630. On est autorisé à penser que le dividende sera au moins égal à celui du précédent exercice.

La Société Générale se traite au comptant à 474.50.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 770.

Le Comptoir National d'Escompte cote 496. Le bilan au 31 décembre indiquait 148 millions comme chiffre du portefeuille commercial.

Les obligations 3 0/0 Immeubles de France ont un marché très suivi à 390.75.

Les 6,000 actions de la Compagnie des Tramways à vapeur du Jura dont l'émission est annoncée pour le 22 février courant jouissent d'un intérêt de 4.25 0/0 garanti par le département et par l'Etat.

Les Chemins Economiques montent à 430 fr. Ch. HEYMAN et C^o, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Modification aux cuirasses

Le Ministre de la guerre a décidé que la modification qui a été exécutée pour toutes les cuirasses existant dans les régiments de cuirassiers, afin de faciliter le tir à la carabine, serait immédiatement appliquée à toutes les cuirasses disponibles déposées dans les magasins de l'artillerie.

Le chef de musique de la Garde républicaine

C'est M. Gabriel Parès, chef de musique des équipages de la flotte, à Toulon, qui a obtenu le n° 1 à la suite du concours organisé au Conservatoire de musique, entre un grand nombre de chefs de musique de l'armée, pour l'attribution de l'emploi très recherché de chef de musique de la garde républicaine.

C'est donc M. Parès qui va succéder à M. Wettge. Sa nomination n'est pas encore officielle, mais elle peut déjà être considérée comme certaine.

M. Parès est élève de Théodore Dubois et de Léo Delibes. Il a obtenu avant son entrée au service un premier prix au Conservatoire.

A propos du nouveau chef de musique de la garde républicaine, la *France Militaire* signale cette anomalie :

« M. Parès, qui vient d'être désigné, après un brillant concours, pour succéder à M. Wettge comme chef de musique de la garde républicaine, est actuellement titulaire du

même emploi aux équipages de la flotte à Toulon.

» Or, à ce titre, il est l'assimilé de l'enseigne de vaisseau, c'est-à-dire lieutenant de 1^{re} classe. Il a aussi la propriété de son grade.

» En passant au concours à la direction de la musique de la garde, il va devenir sous-lieutenant, et il ne jouira plus de l'état d'officier qui lui était attribué comme chef de la musique des équipages de la flotte. »

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 10 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 6°
Ce matin, à 8 h.		+ 6°
Midi,	755 ^{m/m}	+ 10°
Hausse	« ^{m/m}	
Baisse	6 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 3°

Concert de la Musique Municipale

Nous rappelons que ce soir vendredi, à huit heures, a lieu le deuxième concert d'hiver offert à ses membres honoraires par la *Musique Municipale*, avec le concours de M^{lle} Duet d'Arbel, du Théâtre-Lyrique de Paris, de M. Lanay, chanteur humoristique des Salons de Paris, et de plusieurs amateurs de Saumur.

Le départ des artilleurs

Ce matin, à huit heures, sont partis les détachements d'artillerie dont nous avons annoncé l'arrivée hier à Saumur. Ils se sont dirigés, par le quai de Limoges, vers Chinon, où ils logeront ce soir.

Bal de bienfaisance

On annonce pour la mi-carême un bal au profit des Bureaux de bienfaisance de la Ville et des Dames de la Miséricorde.

Une commission a déjà été nommée; d'ici quelques jours elle se réunira et arrêtera les premières lignes de cette fête.

Le Jardin des Plantes et l'École de viticulture de Saumur

La *Petite Loire* annonce que M. Kilian, architecte paysagiste angevin, vient de dresser un plan remaniant de fond en comble le Jardin et l'École de viticulture de Saumur.

Dans un bref délai, il sera permis aux voitures de pénétrer dans ce jardin par la place des Récollets, de traverser le jardin au moyen de pentes douces et de ressortir par le chemin des Moulins. Et, pendant le trajet, se dérou-

lera, sous les yeux des visiteurs et promeneurs, l'admirable panorama de la vallée de la Loire et du Thouet.

Ces pentes en forme de lacets donneront des effets féériques dans les fêtes où on illuminera. Nous aurons ainsi à Saumur une réduction des Champs-Élysées.

Si le projet de M. Kilian est accepté, l'École de viticulture sera entourée d'un boulevard large de sept mètres.

Espérons que la rénovation de notre Jardin entrera bientôt dans le domaine de la réalisation.

Les congés scolaires

A l'occasion du mardi gras, les classes vacqueront du samedi 11 février, à quatre heures, jusqu'au jeudi matin 16 février. Les classes du lundi auront lieu le jeudi.

Les vacances de Pâques dureront 13 jours, du mercredi 29 mars à midi jusqu'au mardi matin 11 avril.

A l'occasion de la Pentecôte, vacances du samedi soir 20 mai au mardi 23.

Enfin, le 14 juillet qui tombe un vendredi sera suivi d'un jour de congé, le samedi 13 juillet.

Harmonie Saumuroise

Samedi 11 février, GRAND CONCERT offert par l'*Harmonie Saumuroise* à MM. les Membres fondateurs et souscripteurs, avec le concours de :

M^{lle} BRONVILLE, cantatrice des Concerts Colonne;

M. SELIER, ténor de l'Opéra;

M. DUBULLE, basse de l'Opéra.

PROGRAMME

1^{re} PARTIE

1. *La Bohémienne*, ouverture (Balle), par l'Harmonie Saumuroise.

2. *Trio de Jérusalem* (Verdi): M^{lle} Bronville, MM. Dubulle et Sellier.

3. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, pour violon et piano (Donizetti), par M. Goubeault.

4. *Phlémon et Baucis*, couplets de Vulcain (Gounod), par M. Dubulle.

5. *Musique au bord de la Mer*, poésie avec accompagnement de violon et piano (Drochain et Gilbert des Roches), par M. Roger.

6. *Arioso* (Delibes), chanté par M^{lle} Bronville.

7. *Le Cor* (Flégier), chanté par M. Dubulle.

2^e PARTIE

8. *Ah! vous dirais-je, maman* (Reynaud), variations de piston par M. Pérare et l'Harmonie Saumuroise.

9. Duo du *Crucifix* (Faure): MM. Dubulle et Sellier.

10. Air de *Sigurd* (Reyer), par M. Sellier.

11. *Légende*, pour violon et piano (Wienasky), par M. Goubeault.

12. Air de *Hérodiade* (Massenet), chanté par M^{lle} Brouville.

13. Air du *Cid* (Massenet), chanté par M. Sellier.

14. Duo de *Sigurd* (Reyer), chanté par M^{lle} Bronville et M. Sellier.

15. *Aimons-nous*, valse (Lecocq), par l'Harmonie Saumuroise.

Piano de la maison Pilet-Bersonillé

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

Suppléments à payer par MM. les Souscripteurs: Loges de Balcon, Fauteuils d'Orchestre, Stalles de Balcon, Baignoires, Avant-Scène, 2 fr. par place; Parquet, Pourtour, Premières Loges, 1 fr. 50 la place; Parterre, 1 fr. — En location, 25 centimes en plus.

Prix des places pour les non-Souscripteurs: Loges de Balcon, Fauteuils d'Orchestre, Stalles de Balcon, Baignoires, Avant-Scène, 4 fr.; Parquet, Pourtour, Premières Loges, 3 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. 50; Parterre, 2 fr.; Deuxième Galerie, 1 fr. 50. — En location, 50 centimes en plus.

La location est ouverte depuis Lundi 6 février, de 1 heure à 4 heures, chez M. CALVEL, secrétaire de l'Harmonie, rue Nationale, 57.

Pour ce concert, les entrées de faveur sont généralement suspendues.

Le président, G. DE GRANDMAISON.

Le chef de musique, V. GOUBEAULT.

Les exploits de Bohémiens

Depuis quelques jours, une bande de bohémiens, soi-disant Autrichiens, Hongrois, ou autre chose, gruge sans pitié les habitants de Villeveque, arrondissement d'Angers.

Ils sont au moins une vingtaine et ont établi leur campement à proximité du bourg, de façon à avoir toujours quelque bonne aubaine sous la main.

Quand on refuse de leur donner, ils prennent; et quand on veut les empêcher de prendre, ils menacent.

C'est ainsi qu'ils se sont présentés tout dernièrement chez un propriétaire pour lui demander des fourrages. Et comme on n'allait pas assez vite au gré de leur désir, ils ont fini par agrémenteur leur supplique d'un flot d'injures et de menaces, si bien que le pauvre homme a été obligé de s'exécuter.

Est-ce qu'un peu d'énergie et de poigne, appliquée à ces bandits, ne produirait pas de bons résultats?

Grave accident à Angers

Avant-hier soir, un apprenti couvreur travaillant à une maison en construction, rue du Commerce, descendait de la toiture avec sa boîte à outils, quand, arrivé à la hauteur du second étage, passant d'une échelle à une autre, ayant perdu l'équilibre, il tomba dans la cave, après avoir traversé deux travées de soliveaux.

Aussitôt les ouvriers se portèrent au secours du pauvre enfant qui avait perdu connaissance et avait à la tête une large et profonde blessure.

Son patron, M. Boureau, arrivait précisément à ce moment au chantier, où l'avait précédé son fils, soldat au 43^e. Ils firent transporter l'apprenti à la pharmacie Rousseau où le blessé reprit connaissance, se plaignant de vives douleurs dans la région des reins.

Cet apprenti, âgé de 14 ans, se nomme Auguste Roussel, et était depuis peu de temps au service de M. Boureau.

On juge du désespoir des parents quand ils ont appris cette triste nouvelle.

Cavalcade à Chinon

Nous apprenons qu'un certain nombre de jeunes gens de Chinon organisent une cavalcade à l'occasion du carnaval.

Intrigues wilsoniennes

M. Wilson s'agite beaucoup en ce moment; la ville de Loches, qu'il administre sans doute en bon père de famille, lui laisse beaucoup de loisirs, car on le rencontre souvent en chemin de fer.

La pêche du saumon

La pêche du saumon est, en ce moment, abondante et fructueuse.

Le poisson est de médiocre grosseur dans la passe de Paimbœuf; au contraire, il est extrêmement beau en amont de Nantes. A Sainte-Luce, on en a pris plusieurs pesant jusqu'à 45 kilos.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du 7 février

Affaire Marie Brunet. — Faux et usage de faux

Marie Brunet, âgée de 64 ans, domestique à Brézé, est prévenue de faux et usage de faux.

Huit jours après le décès de son maître, elle se présenta chez l'instituteur de Courchamps, et lui montra une feuille de papier timbré converti d'écritures qu'elle dit avoir trouvée dans le lit du sieur Chatain.

M. Chatain lui dit que c'était une reconnaissance de dette et lui conseilla de déposer cette pièce chez un notaire.

Aux termes de ce testament, Chatain légua à la femme Brunet 6,000 fr. et son mobilier.

Les héritiers se refusèrent à l'exécution du testament; la femme Brunet les assigna devant le tribunal qui ordonna une vérification d'écritures. Les experts déclarèrent qu'il y avait faux et la femme Brunet fut déboutée. Une information fut ouverte; Marie Brunet essaya de prouver, par des témoignages, que son maître avait manifesté l'intention de tester en sa faveur.

Deux expertises nouvelles ont démontré que le testament n'émanait de Chatain ni pour le texte, ni pour la signature. De plus, le testament porte la date du 10 avril 1891, époque où Chatain était déjà malade, et le médecin déclare qu'il avait alors les mains très enflées et se trouvait dans l'impossibilité d'écrire.

M^{re} Morry aborde en trois mots la question: le testament est authentique, dit-il, et avec logique il attaque les preuves relevées par les

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

— Du courage, mon enfant! en vérité, je ne vous reconnais plus. Faire appel à votre courage pour passer une soirée agréable! Votre séjour en Savoie a fait de vous une sauvage. Les loups ont décidément déteint sur vous, dit en riant miss Musgrowe, qui reprend tous bas: Non, ce ne sont pas les loups qui font rêver ma pauvre Marthe et mettent sur son jeune front l'empreinte de la douleur... Quel est donc le secret que renferme cette âme fière?

XXIV

Le jour de ce diner, Marthe était ravissante. Pour complaire à M^{me} de Larcy, elle avait cédé à sa demande.

— Je t'en prie, ma chère amie, lui avait-elle dit, redreviens, pour aujourd'hui, la belle Marthe d'autrefois. Lady Maulever tient beaucoup à avoir des femmes élégantes chez elle. Oh! ne prends pas cet air indifférent et résigné;

tu seras bien malheureuse, en vérité, de te savoir charmante et admirée. Ta pauvreté, dis-tu, ne te permet pas d'être élégante. N'ai-je pas assez de sens pour savoir que tu ne peux ni ne dois te parer de riches toilettes? mais il est avec le ciel des accommodements. Que ne peut faire une femme de goût? Entre ses mains, les plus simples chiffons se transforment et je compte sur toi pour opérer des merveilles.

Avec son sentiment artistique, sa grâce et sa beauté, Marthe a résolu le problème.

Drapée comme la Polymnie antique dans les plis souples d'un costume de cachemire bleu pâle d'un ton métallique, elle attire les regards. Pour tout ornement, une branche de roses attachée à l'épaule traverse le corsage et s'arrête à la ceinture. Un bouquet semblable, placé très bas dans la torsade de ses cheveux noirs, retombe sans apprêt sur son cou. Deux cercles d'or mat entourent ses poignets délicats.

La simplicité de cette toilette paraît une affectation, si la position de fortune de Marthe ne l'expliquait suffisamment.

Une présentation selon les règles s'est faite entre Marthe et Lady Rosvel: celle-ci tient la

main de sa fille dans les siennes.

— Mademoiselle, dit-elle à Marthe, que miss Musgrowe accompagne, je ne vous demande qu'une seule chose, c'est de donner à Jane un peu de votre raison sérieuse. Voyez cette grande fille, dit-elle en jetant un regard de tendresse sur Jane, vous la prendriez volontiers pour une femme, elle est de votre taille et presque de votre âge. Eh bien! ce n'est encore qu'une enfant! Une charmante enfant, j'en conviens, mais à dix-neuf ans cela ne suffit pas. Ah! quelle différence avec vous!

Marthe sourit tristement.

— Oh! madame, ne lui souhaitez pas trop de raison. La gravité du caractère est si souvent le fruit de la souffrance et d'une douloureuse expérience de la vie! M^{lle} Jane est heureuse, voilà pourquoi elle est encore si jeune.

— Ah! Mademoiselle, comme je vais vous aimer! je trouve donc enfin quelqu'un qui me comprend et me défend... M^{lle} Marthe parle d'or, ma mère; c'est parce que vous m'avez fait trop heureuse que je vois tout en rose autour de moi. Je ne suis pas si enfant qu'on le croit, reprit Jane d'un air mystérieux... Je suis très gaie, voilà tout.

Et le plus frais éclat de rire vint confirmer cet aveu.

Marthe et la jeune fille se sont retirées dans une serre qui fait suite au salon; elles causent. Jane raconte sa vie, ses voyages; elle parle de sa mère avec tendresse, de son frère, dont la santé délicate nécessite l'éloignement de lady Rosvel.

— J'aurais bien pu les accompagner, dit-elle, mais je crois avoir surpris un secret entre ma mère et lady Maulever. Ce secret me concerne; il est la cause de mon séjour à Paris. On veut faire de moi une personne accomplie... On veut me rendre digne de fixer l'attention et le cœur d'un jeune homme qui réunit toutes les perfections... Cela se dit toujours ainsi; mais, malheureusement, ce n'est jamais vrai, car rien ne doit être mortellement ennuyeux comme la perfection. Celui qui deviendra le compagnon de ma vie n'aura pas à redouter une telle calamité. Sans me connaître, je suis sûre, mademoiselle Marthe, que vous en répondriez déjà, dit-elle avec une expression de malice et de gaieté. Surtout, reprit Jane en voyant miss Musgrowe s'avancer, pas un mot de la confidence que je viens de vous faire. (A suivre.)

dépositions des témoins, et flétrit les manœuvres louches de l'héritier Mars. Puis il relève la faiblesse de l'assertion des experts, dont les conclusions n'ont rien de certain, et apporte à l'appui des points évidents qui ont échappé à la sagacité de ces prétendus infallibles.

Après une délibération de 20 minutes, le jury rapporte un verdict d'acquiescement.

La Cour ordonne la mise en liberté de Marie Brunet.

Le public poursuit de ses huées l'accusateur Mars jusqu'à la sortie du Palais.

L'affaire Haugon

Le nommé Haugon, Ernest, âgé de 53 ans, cordonnier à Angers, est inculpé d'attentats à la pudeur commis sur plusieurs enfants âgées de moins de 13 ans. Le huis-clos est prononcé.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif après lequel la Cour a conclu à un an de prison qui se confondra avec la peine préventive déjà subie.

Audience du 8 février

Affaire Pineau — Vol qualifié

Clément-Charles Pineau, âgé de 40 ans, né à Beaupréau, bijoutier à Saumur, est prévenu des faits suivants :

Le 19 novembre dernier, un malfaiteur pénétrait chez les époux Quesnel, chemin du Clos-Bonnet, en escaladant le mur du jardin et en fracturant une fenêtre. Une fois dans la maison, il s'est dirigé vers la chambre des époux Quesnel, a ouvert l'armoire et s'est emparé de bijoux évalués à 400 francs.

Les soupçons se portèrent sur un nommé Pineau, horloger, qui avait eu occasion de connaître l'endroit où les époux Quesnel enfermaient d'habitude leurs bijoux. On l'avait vu, du reste, rôder autour de la maison, le jour du vol.

On l'arrêta aussitôt et on le trouva en possession des objets dérobés : il en avait déjà fait dénaturer une partie, et en avait vendu quelques-uns.

Pineau n'en proteste pas moins de son innocence ; il prétend avoir acheté ses bijoux d'un nommé Ouvrard, qui n'existe pas.

Il a déjà été condamné, le 15 juin 1887, à 8 mois de prison pour abus de confiance.

M. le commissaire de police de Saumur vient exposer les circonstances dans lesquelles il a été amené à arrêter Pineau.

M^{me} Quesnel raconte les circonstances dans lesquelles elle s'est aperçue du vol, le soir en rentrant, et constaté les traces d'effraction et une empreinte de pied sur le bord de la fenêtre ; ses soupçons se sont aussitôt portés sur Pineau, et elle avertit M. le commissaire de police.

La jeune Maison a vu Pineau rôdant autour de la maison Quesnel, le soir du 19 novembre.

M. Quesnel vient confirmer les récits de sa femme.

M. Meunier, bijoutier, déclare qu'il se trouvait chez M. Huet, le soir du 19 novembre, quand Pineau vint offrir sa mitraille d'or et qu'il lui avait paru dans une surexcitation extraordinaire.

Cette déposition est confirmée par M. Merlet, agent voyer, qui se trouvait chez M. Huet ce soir-là.

Enfin, la femme Gnitton, domestique de M. le curé, vient donner des renseignements peu favorables sur la moralité de l'accusé.

M. l'avocat général expose brièvement les faits relevés à la charge de l'accusé.

Pineau est le véritable voleur, et en raison du système de défense adopté par lui, il ne mérite pas le bénéfice des circonstances atténuantes. M. l'avocat général conclut donc en priant le jury de rendre son verdict en conséquence.

M^e Chevrier commence sa plaidoirie en donnant des renseignements sur la famille et la personne de Pineau, que M. l'avocat général montre sous le jour le plus défavorable.

Il discute les certificats et les procès-verbaux, aborde une à une les préventions et essaye de les détruire en en faisant ressortir la faiblesse.

L'avocat général se base surtout sur l'immoralité de l'accusé ; mais il faudrait des preuves ; or, non seulement les preuves ne sont pas faites, mais il n'y a pas même d'indice sérieux.

En présence de cette incertitude, M^e Chevrier demande au jury de se prononcer pour l'acquiescement de l'accusé.

Après une délibération de vingt minutes, le jury rapporte un verdict affirmatif, avec bénéfice de circonstances atténuantes, et la Cour prononce contre Pineau une peine de trois ans d'emprisonnement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1893

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. Prix des bil-

lets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. ; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Avis. — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du CARNAVAL 1893

Billets aller et retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (11, 12, 13 et 14 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (15 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

E. FLAMMARION, EDITEUR, 26, rue Racine, PARIS.

LA DÉBACLE

Par Émile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 10 centimes

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, que le maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin :

« Vous allez publier *La Débauche* et vous me demandez quelques lignes de préface.

« D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

« Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement : l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang d'où nous sommes sortis régénérés et grandis.

« Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse ! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face. »

La Débauche est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANNIOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Émile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8° Jésus, paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

On peut souscrire de suite à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition de chaque série, en adressant un mandat poste de SEPT FRANCS à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

Le petit Jules, à sa petite cousine :

— Quel âge as-tu, Henriette ?

— Cinq ans.

— Oh ! cinq ans, cinq ans... D'abord, les femmes, ça se rajeunit toujours !

Impression de voyage :

La femme d'un homme brutal, qui revient de faire un voyage en Italie avec son époux, cause avec une amie.

— Dans vos excursions, lui demanda celle-ci, qu'est-ce qui vous a le plus frappé ?

— Mon mari.

Dernières Nouvelles

LE REPOS DU DIMANCHE

A la suite de nouvelles plaintes parvenues au ministère de la guerre, le général Loizillon rappelle aux chefs de corps les prescriptions d'une récente circulaire relative à la stricte observation du repos *absolu* des militaires le dimanche.

LA SANTÉ DE CORNELIUS HERZ

Bournemouth, 9 février. — L'état du docteur Herz s'est aggravé. La prostration continue. L'action du cœur est très faible. L'oculiste Mac Hardy, de Londres, est venu faire une nouvelle visite.

ARRESTATION DE CAMBRIOLEURS

On a arrêté, hier, 7, rue Rabelais, à Asnières, deux cambrioleurs, au moment où ils dévalisaient une villa. Ce sont deux sujets anglais arrivés le matin même de Londres. On suppose qu'ils faisaient partie d'une bande qui a opéré ces jours-ci à Asnières, à Colombes et à Suresnes.

LES BANQUES ITALIENNES

Rome, 9 février. — Le *Secolo* annonce qu'on a finalement trouvé, dans le portefeuille de la Banque Romaine, des traites politiques s'élevant à plus de deux millions.

D'après le même journal, une centaine de députés seraient compromis.

UN DÉPUTÉ ALLEMAND POURSUIVI

Berlin, 9 février. — La commission du règlement du Reichstag a décidé, aujourd'hui, de recommander au Parlement d'autoriser les poursuites judiciaires contre le banquier Horth, député de Strasbourg, prévenu d'abus de confiance.

UN DÉPUTÉ ITALIEN POURSUIVI

Rome, 9 février. — La Chambre a accueilli la demande en autorisation de poursuites contre M. Serras, député de Nicastro, accusé de corruption électorale.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillout), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis.	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandelliers, la terrine.	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte.	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte.	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la b.	1 75 et 2 75
Crêtes de coq, le flacon.	1 75
Crêtes et rognons, le flacon.	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

Le Gérant : G. JOUAUST

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Elle le fit avec une dignité modeste et simple que nous ne chercherons pas à reproduire. Sans s'expliquer sur les malheurs de son oncle, elle dit qu'ils étaient grands, et elle confia qu'ils avaient pour origine des torts graves depuis longtemps expiés. Elle exalta la fierté du chevalier, son courage, la sincérité et la grandeur de son repentir, et elle termina par la demande du service qui était le but de sa visite.

— Pardon ! mille fois pardon ! ma fille, s'écria la surintendante, émue jusqu'aux larmes par cette touchante explication. Je vous croyais la honte de cette maison, et vous en êtes la bénédiction et l'orgueil !

— Si vous vous souveniez de tout le bien que vous y faites, madame, répondit Suzanne, vous n'auriez pas eu le chagrin de me croire coupable. Moi, c'est en me rappelant vos vertus que je me suis senti le courage d'accomplir ce que j'ai fait.

— Qu'on fasse avancer ma voiture, dit la surintendante, toujours plus touchée. Mon enfant, je vais vous conduire chez mon notaire à Paris, et je suis convaincue qu'il lèvera toutes les difficultés de forme qui s'opposent à l'accomplissement de votre pieux projet.

Pendant que la surintendante se préparait pour cette petite absence, les deux amies restèrent seules, et ce fut un grand bonheur pour elles.

— J'ai bien souffert, chère Suzanne, lui disait Claire, mais je ne vous ai jamais accusée, et c'est un grand accroissement de joie pour moi en ce moment.

— Tout le monde aura-t-il fait comme vous ? demanda avec inquiétude mademoiselle d'Estouville.

— Toutes les personnes du moins dont l'affection et l'estime doivent vous être précieuses. Quant aux autres...

— Je ne vous en demande pas davantage, interrompit Suzanne avec un sourire radieux ; car vous sentez, Claire, que je n'aurais pas voulu donner à d'autres les explications que j'ai données à madame la surintendante et à vous. Je vous supplierai même toutes deux de ne confier à personne ce que je vous ai dit.

En ce moment on vint annoncer que la voiture de madame la surintendante était prête, et comme elle-même l'était aussi, on se mit en route pour Paris. On devine que Claire avait voulu être du voyage.

Pendant le trajet, il fut convenu qu'on laisserait à Suzanne toute liberté d'accomplir l'œuvre qu'elle avait commencée, et qu'elle resterait seule juge de l'époque où elle pourrait se rapprocher de ses amis. Madame la surintendante et Claire comprenaient comme elle qu'elle se devait exclusivement à son oncle pour le moment.

Cette confiance si complète inonda de la plus douce joie le pur et noble cœur de mademoiselle d'Estouville. Le notaire de la maison royale de Saint-Denis se trouvait justement être ce vieux et respectable M. Dumont, notaire de madame Granval et de Léonce. Suzanne lui expliqua l'affaire, qui lui parut fort simple, et il promit qu'il verrait dans la journée son collègue M. Léger, qu'il ferait préparer l'acte sous ses yeux, et que le lendemain, vers neuf heures, il irait prendre chez elle mademoiselle d'Estouville, pour aller signer l'acte avec elle.

— Où voulez-vous que je vous conduise

maintenant, mon enfant ? demanda madame la surintendante à Suzanne, au moment où elles quittaient l'étude du notaire.

— Chez moi, rue du Cloître-Saint-Merry, n° 3. On doit y être bien inquiet de mon absence, madame, et, quel que soit mon regret de vous quitter, j'ai hâte d'y revenir. Claire, vous ne direz pas que vous m'avez vue, et vous tâcherez de ne pas paraître trop heureuse.

Suzanne, comme toutes les natures aimantes et riches, ne perdait pas une occasion de laisser voir qu'elle croyait aux sentiments qu'elle inspirait. Elle ne se faisait jamais incrédule pour se ménager le droit d'être ingrate au besoin.

— Adieu, ma fille, lui dit la surintendante en l'embrassant, lorsqu'elles furent arrivées à leur destination : je suis bien fière de vous.

— Et moi, je suis bien heureuse par toi, ajouta mademoiselle de Royan.

— Je vous écrirai bientôt à toutes deux, répondit Suzanne, et je vous reverrai dès que cela me sera possible. Fiez-vous-en à mon cœur.

(A suivre.)

Etudes de M^e BARON, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^e ALBERT, rue de la Petite-Douve, n° 8,
Et de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques

Entre majeurs et mineur
D'UNE MAISON
ET SES DÉPENDANCES

Sise à la Boule-d'Or, ville de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 5 Mars 1893, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appardra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, ci-après nommées et par défaut contre le sieur Jean Boussy, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du deux février mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1. M. Pierre Audineau, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay ;

2. Madame Louise Audineau, épouse autorisée de M. René Dubois, cultivateur, avec lequel elle demeure au Rosoi, commune du Vaudelnay-Rillé ;

3. M. Jean Audineau, célibataire, mineur émancipé, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay ;

4. M. Noël Daviau, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay, agissant en qualité de curateur à l'émancipation dudit sieur Jean Audineau ;

Ayant les sus-nommés Me BARON pour avoué ;

En présence de dame Anne Girard, domestique, épouse judiciairement séparée de corps et de biens du sieur Jean Boussy, ladite dame demeurant à Chavagne-les-Eaux (Maine-et-Loire), et autorisée à ester en justice, ayant pour avoué Me LE RAY ;

En présence encore ou lui dûment appelé du sieur Jean Boussy, cultivateur, ayant demeuré à Montreuil-Bellay, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France, pris pour l'autorisation de son épouse, défaillant ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeuble situé ville de Montreuil-Bellay

LOT UNIQUE

Une maison, sise à la Boule-d'Or, ville de Montreuil-Bellay, composée d'une grande chambre basse à cheminée, chambre froide à côté, quatre chambres au premier, grenier au-dessus, grange dans laquelle existe un pressoir et ses ustensiles, cave au-dessous, écurie avec grenier au-dessus, toit à porcs, boulangerie, cour au milieu des bâtiments, jardin et grange au fond. Le tout d'un seul tenant, d'une contenance d'environ huit ares, joignant au nord la veuve Briand, au avant la route de Montreuil à Thouars et le

chemin de Lernay, au midi Girard et au couchant Branchut ;

Mise à prix. . . 5,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e BARON, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit à M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et redigé par l'avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le neuf février mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le dix février mil huit cent quatre-vingt-treize, fo. . .
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{mes} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 5.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

UN HOMME recommandable demandant place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

Occasion à saisir

A CÉDER pour cause de décès du mari, à prix d'estimation et sans argent comptant. UN COMPTOIR, situé dans un des quartiers les plus commerçants du centre de la ville d'Angers. Chiffres d'affaires : 28 à 30 fr. par jour. — A l'essai.

S'adresser ou écrire à MM. MACÉ et BRETON, rue Voltaire, 5, Angers.

Renseignements gratuits.

A CÉDER

PRÉSENTMENT

UN MAGASIN de Coutellerie, Parapluies, Bandages et Toiles cirées, à Doué-la-Fontaine.

Très bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} BEDET, à Doué.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Belle Bibliothèque

En totalité ou par partie

S'adresser à M^{me} veuve CAZEAU, rue d'Orléans, 87.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 1 » 1/2 l. » 60
Pois Amieux, — 1 10 — » 65
— tr. fins, — 1 65 — » 70
Haricots verts, — 1 90 — » 60
— Amieux — 1 — » 65
— tr. fins, — 1 50 — » 90
Asperges sult^{es}, boîte, 1 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langouste
Saumon, Filets de hareng à l'huile,
Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

ENGRAIS CHIMIQUES

pour l'Agriculture et la Viticulture
DOSAGES GARANTIS
Envoi franco du tarif sur demande. Usine à la PLAINE SAINT-DENIS (Seine)

M^e GEORGES VILLE

E. JENIN, Directeur, 25, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE
Seule récompensée à l'Exposition Universelle
CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

LE 15 FÉVRIER !!!

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

Seront transférés RUE D'ORLÉANS, 18 & 20 (ancienne maison MEXME frères)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	97 95	Banque de France	3900	Nord	1885	Compagnie parisienne du Gaz	527
3 0/0 amortissable	98 45	Banque d'Escompte	140	Orléans	1615	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	379
4 1/2 1883	106 45	Comptoir national d'Escompte	497	Ouest	1100	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	26 75
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	975	Compagnie parisienne du Gaz	1457 50	— 6 0/0 2 ^e série	28
Oblig. 1855-60 3 0/0	560	Crédit Industriel et Commercial	—	Transatlantique	515	— obligations à lots	99 50
— 1865 4 0/0	537 50	Crédit Lyonnais	770	Canal de Panama	18	Suez 5 0/0 remboursable à 500	610
— 1869 3 0/0	425	Crédit Mobilier	125	— Suez	2647 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	417	Dépôts et Comptes courants	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1882 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	542 50	Société Générale	474 50	Autrichien 4 0/0 or	99 20	— 1889 4 0/0	99 70
— 1876 4 0/0	541 75	Est	940	Dette d'Égypte 6 0/0	100 10	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	98 20
— 1886 3 0/0	419 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1525	Extérieur 4 0/0	61 45	— 3 ^e	—
		Midi	1210	Hongrie 4 0/0 or	96	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Italie 5 0/0	91 60	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	470
				Portugais 4 1/2 1888	20 80		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur sous-signé.

L. B. MAIRÉ,